



Communiqué de presse du 6 février 2011 :

## ***LES SOCIALISTES PIERRE MAUROY ET LYNE COHEN-SOLAL CONDAMNÉS POUR « ABUS DE CONFIANCE »***

L'ex-Premier ministre socialiste Pierre Mauroy a été condamné pour «abus de confiance», vendredi 4 février, à une peine de 20.000 euros d'amende avec sursis. Il était poursuivi pour un emploi fictif à la communauté urbaine de Lille, en 1992, au bénéfice de Lyne Cohen-Solal (PS). Celle-ci est également condamnée à 20.000 euros d'amende avec sursis.

Le parquet de Lille avait requis début décembre la relaxe des deux prévenus.

Pierre Mauroy a fait bénéficier sans contrepartie Lyne Cohen-Solal - actuellement adjointe au maire PS de Paris - d'un poste d'attachée de presse à la communauté urbaine de Lille, alors qu'elle était aussi, à Paris, rédactrice en chef de l'hebdomadaire socialiste *Vendredi*.

Lyne Cohen-Solal, qui était aux côtés de Pierre Mauroy dès le début des années 1980 à Matignon, avait été candidate à la mairie de Paris contre le maire sortant Jean Tiberi, en 1997.

Pierre Mauroy et Lyne Cohen-Solal avaient d'abord été mis en examen pour « détournement de fonds publics » avant la requalification des faits.

Le Mouvement Initiative et Liberté (MIL) constate que les donneurs de leçons sont toujours rattrapés par les faits. La justice a rétabli la vérité.